parmi les équipages des navires maintenant dans l'eau unie." maintenant dans read direction for qui est sous le vent sait

Le quant sud-ouest du quart nordouest de la section freize (13) du tercore à retenir pour sa précision

faire un judicieux emploi de ritoire doitze (12) étendue treize (13)

Core à retenir pour sa précision

faire un judicieux emploi de ritoire doitze (12) étendue treize (13)

Core à retenir pour sa précision

u conquante cas d'énormes vagues déferlant sur le pont arpier", allant de Baltimore à éloquent de tous au lendemain de l'incendie du "Volturno," et peutent calmées à peu près instandament en versant un litre à peu près d'huile à l'arrière du lame plus forte que les anires de l'incendie du "Marraguntament en versant un litre à lame plus forte que les anires d'huile à l'arrière du lame plus forte que les anires de de de de les sour de la lame plus forte de l'incendie du "Volturno," et peut l'arrière du l'a

mes qui affrontèrent la mer, et tout juste dans l'eau. à sa complète généralisation.

Les effets, néaumoins, en furent sériousement étudiés vers et pas une goutte d'eau n'embar- leur naissance. amiral Cloué a-t-il pu le précon- plus après lui." diser en 1887, dans un opuscule Beaucoup de rapports de ce naires de sauvetage, parfois ren- visión B — Avis es par le présent donnourri de faits, étayé par les genre pourraient être repro- dus inutilisables par la violence à toutes autres personnes intéressées de la mer. Il permettrait, sur- d'avoir à néquire dans les dix jours qui grapports les plus précis de nom- duits. Mais les exemples de la mer. Il permettrait, surbreux capitaines de navire.

gan aux Antilles en 1817:

bordages et les planches en par une mer effroyable, ses tes le seraient dans un coup de bâtiment près de couler, à l'aide went ordinaire. Cependant le d'un fragile canot de 4 m. 80; bâtiment demeura relativement "...Nous versames par les daagitation de la mer, parce que le de poisson que nous avions à huile qui servait pour alimenter vingt minutes, la mer entre les Cour civile de district pour la Pa Tair, laissa l'huile couler goutte mais les volutes et les brisants bo d'air, laissa l'huile couler goutte mais les volutes et les brisants bourse des propriétes foncières No. 311 avaient disparu, et mon petit dans le premier district de cette désiré, en rendant la mer presque youyou avec trois hommes n'eut youyou avec trois hommes n'eut youyou avec de difficulté à remonter au propriété suivante d'erite à savoir:

heures."

York a New-Berne, fut pris dans dant le voyage, quoi qu'ils fus-

au large du cap Hatteras... La la mer brisat furieusement dans mer déferlant à bord enfonça les toutes les directions, en dehers pavois, et le capitaine, craignant de la petite tache enchantée dans des Vagues pandre de temps en temps le vaient. Les embarcations n'ont long du bord, un peu d'huile pas eu la moindre avarie, soit en avec un pot de grès ordinaire, accostant, soit pendant qu'on les On se rappelle l'effet magique Cela adoucit tout d'un coup la hissait à bord." Et le capitaine produit par l'huile versée par le surface de la mer, qui devint Greenbank ajoute ces mots que "Narragansett" autour du "Vol- comme une grosse houle sans nous croyons devoir souligner: tuene". M. le professeur Ran brisant, et l' "Elizabeth" continua "J'ai constaté ainsi qu'il n'a pas Lankester, dans un article du sa route sans embarquer d'eau. de tempête ou de grosse mer qui "Daily Telegraph" exprime son Un brick voyant l'eau calme à puisse empêcher deux navires Butter, étonnement de ce que l'usage de l'arrière de la goélette, fit route de se rapprocher, de manière à werser de l'huile sur les eaux en sur son sillage et marcha sous transporter sans danger, à l'aide furie ne soit pas plus répandu les huniers au bas ris, en se de bateaux, un nombre quelconque de personnes, lorsque le na-

embarqua par l'arrière du na-A cette question, souvent po- vire, emportant le dôme et au- de l'huile à la mer pour faciliter wm. WINAN sée depuis la catastrophe du tres objets, et couvrant le pont le transbordement des sinistrés. "Volturno"; "Pourquoi le filage de bout en bout. Le capitaine de l'huile n'est-il pas au nombre allait essayer de mettre le navire qu'il suffit d'un demi-litre des mesures de sécurité dont les à la cape lorsque, songeant à l'ef- d'huile versé graduellement en compagnies maritimes doivent fet de l'huile, il prit deux sacs une heure. Un navire filant dix prévoir et préparer l'emploi?" on en toile, les remplit chacun de 2 nœuds et versant lentement de ne trouve pas d'autre réponse gallons (9 litres) d'huile à brû- l'huile, laisse un sillon parfaiteque celle-ci: "Parce que l'opé- ler, perça de plusieurs trous le ment calme, couvert sur environ ration est trop simple et connue fond des sacs avec une aiguille à dix nœuds de long et 12 mètres depuis longtemps." Non seule- voile et les suspendit devant, de de large, d'une couche extra fine ment en effet, Homère, Aristote, chaque côté, de manière qu'ils d'huile, pas plus épaisse que la Pline, Plutarque l'ont mention- fraînassent à l'eau et fussent membrane d'une bulle de savon. mée, mais par les premiers hom- frottés par la mer, plongeant La couche la plus fine d'huile

les pêcheurs d'huitres des Ber- rèrent admirablement, l'huile verte par une peau très fine de mudes comme les pécheurs rendant la mer unie sur une caoutchouc; elle empêche l'eau d'oursins des côtes provençales largeur d'environ 6 mètres de de se briser ou même de comrépandent de l'huile sur les chaque côté du navire, jusqu'à mencer à se briser. mouvement d'opinion favorable faisait sentir au navire. Le tant en volume, finissent par de-"Napier" continua cette route venir des crètes qui se brisent

la fin du XVIIIe siècle. Mais qua à bord... En partant de Balc'est seulement au cours du timore, le "Napier" avait pour cisement les miracles accomplis XIXe siècle que l'emploi de la compagnons sept autres steam- par les ondes hertziennes, l'anbienfaisante manœuvre paraît ers, dont deux n'ont plus donné tique recours au filage de l'huile être entré dans une pratique de leurs nouvelles depuis, et les n'a paru plus "indiqué" qu'auplus courante. Aussi le vice- autres arrivèrent trois jours et jourd'hui. Il permettrait la sûre

Le rapport le plus ancien cité possibles sans le secours de relative une aide qui désormais, par le vice-amiral provient de la l'huile ne sont pas moins intéres- pour les milliers de passagers goélette américaine le "May sants. Nous nous bornerons ici à des grands bateaux pourvus des Flower", dématée par un oura- citer le témoignage du capitaine récents perfectionnements de la "...Le vent était si fort que les York en Europe, et ayant perdu, toire. chargement sur le pont furent grandes embarcations, put sauemportés comme de simples lat- ver tout l'équipage d'un autre

tranquille, en égard à l'extrême lots le contenu d'un baril d'huile capitaine, ayant pris le bidon à bord. L'effet fut magique: en ta lampe de l'habitacle, introdui- navires et autour d'eux fut ensit une plume à travers son bou- tièrement aplanie. Les longues chon et, fixant le vase fond en lames de houle demeuraient, unie autour du navire pendant pas de difficulté à remonter au Pouragan qui dura plusieurs vent; il fit deux voyages et ramena presque tout l'équipage. Un autre rapport est propre à L'autre navire, dans le même détruire le préjugé qui veut temps, avait rapiécé son plus pequ'une mer démontée soit plus tit canot avec de la toile à voile mauvaise encore aux bords de la et s'en était servi pour sauver

s'en souvint-il lorsqu'il fit jeter On est généralement d'avis létendue sur une surface d'eau la tradition en vertu de laquelle Dans cette position, ils opé- agit comme si l'eau était cou-

vagues pour les apaiser et ren- atteindre l'arrière où la nappe Quand on regarde de grandes dre l'eau transparente semble d'huile s'étendait en forme d'é-bien avoir son origine dans le temps préhistoriques. Elle ne l'arrière les grandes lames ap-temps préhistoriques. Elle ne l'arrière les grandes lames apdre l'eau transparente semble d'huile s'étendait en forme d'é- vagues bien formées se lever ou fonvier comporte donc pas, cette opéra- prochaient le navire à environ 20 vagues une série de petites purity valley company, et aussi les metres, qu'en joignant l'huile vagues secondaires. La couche de prochaient le navire à environ 20 vagues une série de petites purity valley company, et aussi les membles de buseau, charettes, muleis, harnais, etc.; le four sulvant inventaire enregistre. les esprits et entraîner un seulement une grosse houle se vagues secondaires, qui, augmenpendant trois jours et trois nuits, L'huile étouffe les vagues dans

Et jamais peut-être, vu prémise en œuvre des engins ordi- Cour civile de listrict pour la Pasauvetages qui eussent été im- tout, d'attendre en une sécurité Greenbank qui, allant de New-science, n'est presque plus aléa-

> VENTES PAR LL SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur amé-liorée du sixième district portant le numéro municipal No. 2218 rue Robert entre les rues Howard et Freret.

Twomey vs. Metropolitan Company, A. B. Davis, Re-Frank B. Twomey In . At i had COVOUR.

roisse d'Orleans - No. 106931 - En m'a été addressé par l'honorable Cour procederal à vendre a l'encan. à la Un certain lot de terre avec toutes les bătisses et améliorations qui s'y trou-vent et toutes les dependances qui y appartiennent, situé dans le sixième disappartiennent, situe dans le sixieme dis-trict de cette ville désigné par le nu-méro vingt deux, dans l'ilet No. 579 borné par les rues Howard, Freret, So-niat et Robert. Lequel dit lot mesure vingt sept pieds sept pouces de face aka rue Robert sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vinet cine nieds

zone tranquille créée par un nases officiers et le capitaine. Journais l'affaire ci-dessus, comptant: l'acquéreur desur avec le plus grand soin, mais aucun d'eux n'embarqua de l'eau pend'ette "Elizabeth", allant de New-

Sherif Civil, Paroisse d'Orleans. un fort coup de vent de nord-est sent entièrement chargés et que A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur.

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Wesley R. Butier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisde d'Orléans — No. 100,239 — Di-ion Al — 40.09 acres dans la paroisse vision A — 40.00 acres dans la paroisse De Soto Lue., à Pencan, JEUDI, 29 janvier 1981. Conformément et en vertu d'un grare de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier 100,239, dans l'affaire del la succession de Wesley R. Butler, la dit ordre daté et signé du 16 janvier 1914, et adressé à J. L. Onorato, encanteur de cette paroisse, je vendrai à l'encan à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, Lue., le JEUDI 29 janvier 1914, lla propriété foncière sutvant vision

Nouvelle-brieans, Lne., le JEUDI 29 janvier 1914, la propriété foncière suivant lirrentaire en mon bureau.

Le quant sud-ouest du quant couest de la section

rue Commune. JOHNSTON

ir le demandeur. jan-18,25,2

Par C. A. TESSIER & SON ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock en marchandises, meubles de bu-reau, muiets, charettes, machine à ad-ditionner, colsse enregistreuse, ma-chine à écrife, vins cordiaux, grape juice, whiskéy, rhum, sirops, bitters, vins, Sauterae, champagne domesti-que, bières, Stout, Genièvre, rhum, etc., etc.

de Receveur.

French American Wine Company, Ltd., vs. Purity Valley Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT Dour la Paroisse d'Orlé ins-No. 106,510-Par C. A. TESSIER & SON, G. A. Tessier, encan-teur, bureau 13) rue Carondelet, JEUDI,) janvier 1914, (à 10 h. 30 du matin, dans local, 719 rue Royale, coin de la rue riéans, et imprédiatement après dans local 630 rue Royale, il sera vendu à Valley bute tompany, et aussi les heau, charettes, mulets,

3 — Jomptant. CHAILES STROUDBACK, DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats pour Jan-48,25,28,29

AVIS DE BUCCESSIONS

ve de Jabes Adams. ons (s'ils en ont ou pensent en avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mile Margaret (dibbons, ad-ministratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. F. BARTLEY, Avocat.

Succession de William C. Ervin et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pasenté une pétition à la cour dans t d'obtenir des lettres de curateur les affaires de William C. Ervin et dans les aintes de vermans de la composition del composition de la composition de la composition de la composition de la composition de la

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier. GEO. MONTGOMERY, Avocat.

Succession de George F. Russell. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,087 — Di-vision D — Attendu que Peter J. Flana-gan, administrateur public a présente une pétition à la cour dans le but d'ob-tenir des lettres d'administration dans la succession de George F. Russell déédé intestat.

Avis est pur le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait dont à la dita patition. droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Oreffier.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les nu-méros municipaux 2825 et 2829 rue Au-nonciution, entre avenue Washington et la rue Sixième.

Eureka Homestead Society vs. T. Walter

Danziger. COUR CIVILE DE DISTRICT DOUR IS PA rolsse d'Orléans — No. 106,948 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a éte adresse par l'Honoranie CourCivile de District pour la Parolsse d'Oricans, dans l'affaire ci-dessus in titulée, le procéderal à vendre à l'en chère publique à la Bourse des proprié tés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le ier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1911, à midi, la propriété sulvante dé-crite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes

les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième laistrict de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Sixième, Laurel et l'avenue Washington, désigné Laurel et l'avenue Washington, désigné par la lettre A sur un croquis dressé par D. M. Brosnan le der juin 1888, une copie duquel est annexée à un acte de vente devant J. Bendernagel, ancien notaire en cette vilke, le 7 juin 1888, et mesure quarante deux pieds de face à la rue Annonciation, cent soixante pieds sept pouces et une agne et demi de profondeur sur le côté le plus proche de l'avenue Washington adjoignant le lot B et cent soixante pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne du côté opposé le plus proche de la rue sixième et quarante deux pieds sur la ligne du fond.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur
u moment de l'adjudication devra faire un depôt de dix pour cent sur le mon-tant de prix d'achat. LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans. McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats pour la demanderesse. jan-17,18,23,30fév-6,43,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur amé-liorée du Septième District, formant le coin des rues Apricot et Léonidas, portant les numéros municipaux 8537-8539 rue Apricot

Security Building and Loan Association vs. Louis Hasemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parroisse d'Orléans — No. 106,692 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m's été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

deux pouces de face a la rue Apricot sur une profondeur entre lignes paral-lèles et face à la rue Leonoas de cent vingt pieds. Le dit lot formant le coin des deux dites rues.

es deux dites rues.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur
u moment de la vente devant faire un
épôt de dix pour cent du montant de ion enchère.

LOUIS KNOP. Sherif Civil de la Par Sherif Civil de la Paroisse d'Oricans. BUCK, WALSHE ET BUCK, Avocats pour la demanderesse. déc—26,27jan—2,9,16,23,28,29

Vente d'une vaste propriété de valeur améliorée du Sixième District, for-mant le coin des rues Broadway et Ferdinand (dans l'ilet des rues Eliza-beth et Pine). Bâtisses portant les nu-mêros municipaux 230, 232 et 240 rue Broadway, aussi Nos. 7208 et 7210 rue Ferdinand.

Morris michaells vs. Jules W. Markel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolsse d'Orléans — No. 106,442 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui ni'a été adressé par l'Honorable four Civile de District pour la Paroiss POrleans dans l'affaire ci-dessus intitu e. je procederaj a vendre a l'enchère oublique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Barome, entre les rues Union et Gravier dans le Une mier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1914, à midi, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Trois certains lots de terre, ainsi mue les batisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent, de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 26, borné par les rues Broadway, Pine, Elizabeth et Ferdinand, lesquels dits terrains sont désignés par les numéros seize, dix-sept et dix-huit suivant un croquis de voyer fait par C. Uncas Lewis, député voyer de cette ville, daté le 23 janvier 1901, annexé à un acte passé devant Bernard Tiche, notaire, le 24 septembre 1910, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Broadway. tre lignes parallèles. Terrain No. 16 formant le coin des rues Broadway et

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant; l'acquereur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sherif Civil, Paroisse d'Orleans.

TICHE & ROGERS, Avocats pour le demandeur.

dec 19 26—jan 2 9 16 22

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Citizens' Bank of Jeanerette vs. Patout

docrite à savoir:
Tous les droits, titre réclamation et demande de Patout et Burguieres et des membres individuels en ceci, Mme A. S. Patout et Leufroy J. Burguieres dans et à un certain procès, No. 14812, du dos-sier de la Cour District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Loui-siane, Etat de la Louisiane, intitulé Marie O. S. Patout et Leufroy J. Burguie-res, composant la meison ce Patout et es, composant la meison ce Patout et Burguieres vs. The American Sugar Re-lining Company et J. Thornwell Wither-

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans. jan-10,11.14,18,22

ANNONCE JUBICIAIRE.

Davis & Scharff Grocery Co., Ltd., vs. F.

COUR JUDICIAIRE DU 23eme DISTRICT. COUR JUDICIAIRE DU 28eme DISTRICT,

Paroisse de Ste Mary — No. 13,368 —
En vertu d'un alias writ de fieri facias
qui m'a été addressé par l'Honorable
Cour Judiciaire du 23eme District, Paroisse de Ste Mary, dans l'affaire cidessus intitulée, je procèderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés
Fonclères, 311 rue Baronne, entre les
rues Union et Gravier, dans le Premier
District de cette ville, le LUNDI, 22 janvier 1914, à midi, la propriété suivante
décrite à savoir:

lécrite à savoir décrite à savoir:
Tous les droits, titre et intérêt, réclamation et demande de F. C. Viguerie dans et à un certain procès, No. 14,821, du dossier de la Cour de District des Etats-Unis dans et pour le District Est de la Louisi-ane, Etat de la Louisiane, mutulé F. C. Viguerie vs. The American Sugar Refin-ing Company et J. Thornwell Wither-

communy et J. Thornwell Witherspoon. ompany et 1. Inoriweii white special Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP. Sherif Civil de la Paroisse d'Orleans. Jan-40,11,14,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Swift & Co., Ltd., vs. Mme Leila S. Hickox.

paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Septième District de cette ville, dans l'illet 410, borné par les rues Apricot, Léonidas, Joliet et Pritchard, désigné comme not F sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 16 juin 1908, suivant lequel le dit lot F mesure trente pieds deux pouces de face a la rue Apricot sur une profondeur aprice de la conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District de ste mary dans l'affaire ci-dessus intitulée. Je procédera

mation es demande de Mme Leila S. Hickox dans et à un certain procès, No. 14.814 du dossier de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le instrict Est de la Louisiane, État de la Louisiane, intitulé Mme Leila S. Hickox Louisiane, intitulé Mme Leila S. Hickox vs. The American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

II. Tous les droits, titres, intérêt réclamation et demande de Mme Leila Hickox dans et à un certain procès, No. 14.813 du dossier de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, et at de la Louisiane, initiulé Hériners de Dr. Henry J. Sanders vs. American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

Constable de la Premitre Cour de Cité pour la Pareisse d'oriéans.

Charles I. Starford, notaire, le 20 septembre 1913. Registre du bureau des transferis 263 folio 492.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Companit: Facquereur au moment de l'adjudication devra faire un dépot de dix pour cent du prix d'achait.

Constable de la Premitre Cour de Cité pour la Pareisse d'oriéans.

CHARLES I. STARKEY.

Avocat pour le demandeur.

Saiste dans l'affaire ci-dessus. Conditions — Comptant.

LOUIS KNOP,
Sherof Civil de la Parolisse d'Orléans.
Jan 10 11 43 14 48 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District, portant le numéro municipal 8527 rue Cohn, dans l'îlet Adams, Huitlème et Joliet.

Crescent City Building and Homestead Association vs. Benjamin Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106.602 - En vertu d'un writ de saiste et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus initiulée, je pro-réderat à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1911, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvertu d'un writ de saiste et de vente qui m'a

Un lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 250, borné par les rues Cohn, Adams, Huitième et Joliet, suivant un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du fer février 1896 déposé dans les archives de février 1896, déposé dans les archives de passe devant Bernard Tiche, notaire, levrier 1896, déposé dans les archives de le 21 septembre 1910, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Broadway, par cent vingt pieds de profondeur en la rue Cohn sur cent pieds de profondeur en lignes parallèles. Terrain No. 15 fondeur entre lignes parallèles, désigne

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant; l'acquéreur de-vra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'a-

Sherif Civil de la Paroisse d'Orieans. H. A. MOISE et C. C. FRIEDRICHS, Avocats pour la demanderesse. déc 19 20 26—jan 2 9 16 22

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael Glaser vs. Pine Grove Realty Co. qui m'a été adresse par l'Honorable cour Judicaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary, cans l'affaire di dessus intitulée, je procèderal à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 Janvier 1914, à midi, la propriété, suivante dernande de Paters. le Cinquième District de cette ville dans l'ille 155, borné par les rues Newton, Nunez, Tesche et Homer, désignés comme lots Nos. 13 et 14 et mesurent

comme lots Nos. 13 et 14 et mesurent chacun en mesure française trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds de profondeur; lot No. 13 forme le coin des rues Newton et Nunez. Etant la même propriété acquise par la pine Grove Reality Co., Inc., de Mme Sarah Bennings, épouse de Sosthène Henderson, par acte devant E. M. Starford, notaire, le 30 juin 1913, registre du bureau des transferts No. 260, folio 262. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet 900, borné par les rues St-Anthony, Annette, Johnson et Prieur, désigné par la lettre F et est situé à une distance de cent vingt-sept pieds, onze pouces et trois lignes et demie du coin de la rue Johnson, et mesure trente-deux pieds de face à la rue St-Anthony, sur une profondeur de cent vingt-burt pieds. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc., de Abraham Simpons nar acte devant E par la Pine Grove Realty Co., Inc., de Abraham Simmons par acte devant E. M. Stafford, notaire, le 15 juillet 1913, registre du bureau des transferts 259 folio 289.

Trois certains lots de dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet 179, borne par les rues Vallette, Newton, Belleville (autrefois Chestnut) et Diana; les dits lots sont Chestnut) et Diana; les dits lois sont désignés par les numéros 14-15-16 sur un croquis de A. De Armas du 12 avril 1888, et qui est annexé à un acte de W. H. Seymour, notaire; lots 14 et 15 mesurent chacun trente-deux pieds et trois pouces de face à la rue Vallette, sur une profondeur de cent vingt pieds. Lot 16 mesure trente-deux pieds, trois pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de cent trante-seot pieds.

déc 30-jan 5 12 18 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

vertu de deux writs de fieri factas qui m'ont été adressés par l'Honorabie Pre-mière cour de cité de la Noivelle-tri-leans, je procèderat à la vente aux en-chères publiques en mon entrepôt. Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 26 jan-vier 1914, à 11 beures du matin, la pro-priété sulvante décrite à savoir:

Un piano.

Constable Première cour de Cité de la

AVIS DE SUCCESSIONS

Feuilleton de l'Abellle de la Nile-Orléans

Commencé le 8 novembre 1913

LE CRIME D'ORCIVAL

Sous tant d'humiliations, sous tant de coups de fouet le clinglant en plein visage, la fierté toute la maison ? de Trémorel se révolta, à la fin. - Tu n'as oublié qu'une chose, ami Sauvresy,

s'écria-t-il, on peut mourir. - Pardon, reprit froidement le malade, l'ai prévu le cas et j'allais vous en avertir. Si l'un de vous mourait brusquement avant le mariage le temps où elle était toute puissante, le temps le procureur impérial serait prévenu.

-Tu te méprends; j'ai voulu dire: on peut se tuer. Sauvresy toisa Hector d'un regard, outra-

keant. Fancy, qui te méprise presque autant que moi, soirée avaient fait monter toute son âme a depuis de longues années déjà, et ils l'aimaient, m'a éclairé sur la portée de tes menaces de sui- son front, ses beaux yeux noyés de larmes supride. Te tuer!... Tiens, voici mon revolver, pliaient, sa gorge haletait, sa bouche s'entr'- have, défait, portant déjà sur sa figure l'em-

Hector eut un geste de rage, mais il ne prit délire. pas l'arme que lui tendait son ami.

- Voila ton amant, dit-il.

Thien, tu as peur... Et s'adressant à Berthe:

ception. Ainsi, Berthe, Hector et Sauvresy acceptaient, sans s'en rendre compte, les conditions anormales dans lesquelles ils se trouvaient placés, et ils parlaient presque simplement, comme s'il se fût agi de choses de la vie rdinaire et non de faits monstrueux.

Mais les heures volaient, et Sauvresy sentait la vie se retirer de lui.

Trémorel hésitait. - Va donc! Veux-tu que je sonne, veux-tu que je tire un coup de pistolet pour attirer ici

voir avant de mourir.

Hector sortit. Berthe était seule avec son mari; seule! Elle eut l'espoir que peut-être elle parviendrait à le faire revenir sur ses résolutions, qu'elle obtiendrait son pardon. Elle se rappelait

homme qui l'adorait. Elle s'agenouilla devant le lit.

Jamais elle n'avait été si belle, si séduisante, - Toi, te tueri fit-il, allons donc! Jenny si irrésistible. Les poignantes émotions de la brûle-toi la cervelle, et je pardonne à ma fem- ouvrait comme pour des baisers, cette passion preinte de la mort, ils étaient émus, ils pleupour Sauvresy née dans la fièvre éclatait en raient.

- Tu vois bien, insista Sauvresy, je le savais de caresses, énervante, lascive, mon mari, Clé-peine distincté, et entrecoupée de hoquets si-cria: ment I... Il ahaissa sur elle un regard de haine:

— Que⁻veux-tu ? Les situations excessives ont ceci de bizarre | Elle ne savait comment commencer; elle hé-

que les acteurs y restent naturels dans l'ex- sitait, elle tremblait, elle se troublait... elle ai-

- Hector ne saurait pas mourir, fit-elle - Quoi, que veux-tu dire ? parle...

- C'est moi, misérable, que tu tues, je ne le survivrai pas.

querait pas à Berbhe au dernier moment.

Hille attendait; il réfléchissait. - Tu es libre, répondit-il enfin, ce sera un jure, rendez-vous aux veux d'un mourant. dernier sacrifice à ton amant. Toi morte, Trémorel épousera Laurence Courtois et, dans et Sauvresy mit la main de Berthe dans celle un an, il aura oublié jusqu'au souvenir de no- d'Hector.

D'un bond, Berthe fut debout, terrible. Elle voyait Trémorel marié, heureux!... Un sourire de triomphe, pareil à un rayon rent, et on put les entendre: où son regard fondait les résolutions de cet de soleil, éclaira le pâle visage de Sauvresy. Il

> paix dans sa vengeance. Berthe vivrait. Il savait quels ennemis il laissait en présence. Mais déjà les domestiques arivaient un à un. Presque tous étaient au service de Sauvresy

Alors Sauvresy, dont les forces étaient vrai-- Clément, balbutiait-elle, d'une voix pleine ment à bout, se mit à leur parler d'une voix à nistres. Il avait tenu, disait-il, à les remercler de leur attachement à sa personne, et à leur apprendre que par ses dernières dispositions li pouvait le réchauffer. leur laissait à chacun une petite fortune.

<u> Santina de la companya de la comp</u>

dont j'ai été l'objet de la part de cet ami In-, vre madame! comparable et de ma Berthe adorée. Vous avez - Mais bientôt les convulsions cessèrent. Il Une inexprimable argoisse contracta les derniers instants et me faire une mort heu- tini. traits de Sauvresy. Elle se tuer! Mais alors, reuse, ils se rendront à la prière que je ne ces-- Il ne reste plus qu'un acte à jouer, fit-il; c'en était fait de sa vengeance; sa mort, à lui, se de leur adresser, ils me jureront des'épou-Hector, va appeler les domestiques, qu'on fas- ne serait plus qu'un suicide absurde, ridicule, ser après ma mort. Oh! mes amis bien aimés, se lever coux qui sont couchés, je veux les grotesque! Et il savait que le courage ne man- cela vous semble cruel en ce moment; mais ne roidi dans la direction de la fenêtre, il s'écria: savez-vous pas que toute douleur humaine s'émousse. Vous êtes jeunes, la vie a encore pien des félicités pour vous. Je vous en con-

Il fallait se rendre. Ils s'approchèrent du lit

- Vous jurez de m'obéir ? demanda-t-il. Ils frissonnaient à se tenir ainsi, ils semblaient près de s'évanouir. Cependant ils répondi-

- Nous le jurons. Les domestiques s'étaient retirés, navrés de avnit touché juste. Il pouvait s'endormir en cette scène déchirante, et Berthe murmurait: - Oh! c'est infame, c'est horrible! - Infame, oui, murmura Sauvresy, mais non

c'était un hon maître. En le voyant sur son lit, que vos projets, que vos convoitises... que vos engagés. espérances... Sa voix s'éteignait dans un râle. Bientot son agonie commença. D'horribles convulsions tordaient ses membres, comme des

sarments, dans son lit; deux ou trois fois il

_ J'ai froid, j'ai froid!

Son coros, en effet, était glace, et rien ne Le désespoir était dans la maison; on ne cro-

Puis arrivant à Berthe et à Hector, il pour- yait pas à une fin si prompte. Les domestiques allaient et venaient effarés; ils se disai-- Vous avez été témoins, mes amis, des soins ent: - Il va passer, ce pauvre monsieur; pau-

vu leur dévoument. Hélas I je sais quels seront restait étendu sur le dos, respirant si faibleleurs regrets! Mais s'ils veulent adoucir mes ment que par deux fois on crut que tout était

tout à coup se colorèrent, un frisson le secoua. Il se dressa sur son séant et, l'œil dilaté,le bras

- Là, derrière le rideau, je les vois. Une dernière convulsion le rejeta sur son oreiller.

Clément Sauvresy était mort.

Depuis plus de cinq minutes le vieux juge de paix avait achevé la lecture de son volumineux dossiem et ses auditeurs, l'agent de la sûreté et le médecin, subissaient encore l'impression de ce récit désolant.

Il est vrai que le père Plantat avait unefaçon de dire singulière et bien propre à frapper

Il se passionnait en parlant comme si sa personnalité eût été en jeu, comme s'il eût été plus infame que tes caresses, Berthe, que tes pour quelque chose dans cette ténébreuse afpoignées de main, Hector... non plus horrible faire, et que ses intérêts s'y fussent trouvés

M. Lecoq, le premier, revint au sentiment de

entier dans cette exclamation. Ce qui le frappait dans cette affaire, c'était

pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de cent trente-sept pieds, dix pouces et cinq lignes. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Healty Co., Inc., d'Arthur Henderson le 36 mars 1913, par acte devant Louis A. Hubert, notaire, registre du bureau des transferts 261 folio 73.

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No. 7 dans l'âlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Gravier et Tulane, et mesure trente pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent vingt pieds suivant un plan annexé à un acte devant William L. Poole, notaire, le 23 avril 1867. Asquis de Nathan Cohen par acte devant E. M. Stafford le 2 août 1913. Registre du bureau des transfets 263 folio 359.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet 889, borné par les rues N. Prieur,

l'ilet 839, borné par les rues N. Prieur, Allen, N. Roman et Annette, désigné comme lot 33 sur un plan de C. U. Lewis du 25 octobre 1898, annexé à un acte devant Felix J. Preyfus le 19 jan-vier 1899, suivant lequel dit plan le dit lot mesure vingt pleds de face à la rue Prieur sur une profondeur de rante pleds, deux pouces et uns ligne.
Etant la même propriété que celle acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc.,
de Horace Dominique par acte devant
E. M. Stafford, notaire, le 30 septembre
1913. Registre du bureau des transferis

John Schwab vs. Mole B. Cohen, Veuve. DREMIERE COUR DE CITE de la Nouveile-Orleans — No. 61,467 — En vertu de deux writs de fiert facias qui

Un piano.
Saisse dans l'affaire sus-mentionnée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.
CONDITIONS — Comptant.

Nonvelle Orleans. Avocats Dour le dellidideur. jan-16,21,26

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcoisse d'Orléans — No. 106,415 — Division D — Avis est par le présent donné aux creanciers de cette infaire et a toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour les-quelles le compte final présenté par Mile Clara Stewart, executrice dative

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
Jan 13 47 22

Enfin, un peu avant deux heures, ses joues

ceux qui l'écoutaient.

la situation. - Un crane homme, ce Sauvresy, dit-il. L'envoyé de la préfecture de police était tout

la conception extraordinaire de Sauvresy. Ce qu'il admirait, c'était son 'bien jouer" dans une partie où il savait devoir laisser sa vie.

V Continuer.